

Le concours Lombois des lycéens
Argumentation – Eloquence - Travail en équipe

Disciplines auxquelles le projet s'adresse : Histoire-géographie, Lettres, Philosophie, Sciences économiques et sociales
Enseignement Droit et grands enjeux du monde contemporain, Enseignement moral et civique

1. Présentation du projet global

Il s'agit d'un concours itinérant à deux niveaux (lycéens, et étudiants encadrés par des doctorants) permettant d'initier les jeunes à la réflexion sur les valeurs, l'élaboration d'un argumentaire, l'art oratoire, le travail en équipe et la recherche juridique, S'y ajoute pour les doctorants une formation à l'animation d'une équipe et à l'évaluation.

Sont organisés conjointement un concours de plaidoirie de droit pénal international à destination d'étudiants du niveau master et un concours d'argumentation orale portant sur une question d'ordre philosophique, géopolitique ou sociologique à destination d'élèves de première ou de terminale. La question soumise à la discussion des lycéens est en lien avec le cas juridique soumis aux étudiants.

2. Périmètre géographique des deux concours

Le concours de droit pénal international est organisé par l'Association Claude Lombois au sein des universités de Bordeaux, La Rochelle, Poitiers, avec la participation des Facultés de droit de Limoges et de Pau. Une douzaine d'universités françaises ou étrangères francophones y participent chaque année.

Avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, les Académies de Bordeaux, Limoges et de Poitiers sont associées au projet pour les années scolaires 2019– 2020 (finale à Bordeaux), 2021-2022 (finale à La Rochelle) et 2022-2023 (finale à Poitiers).

3. Présentation du concours des lycéens

3.1. Objectifs spécifiques

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Établir des liens entre les lycéens et l'enseignement supérieur et notamment les facultés de droit
- Impliquer davantage le lycéen/la lycéenne, acteur principal dans leur apprentissage.
- Développer les compétences suivantes : raisonnement et argumentation ; force de persuasion, éloquence et prise de parole en public ; travail en équipe
- Préparer au grand oral de la classe de terminale.
- Favoriser le travail en équipe, tant pour les élèves que pour les enseignants.

3.2. Principe du concours.

Des équipes, composées de trois élèves de première et/ou de terminale, s'affrontent sur une question d'ordre philosophique, géopolitique, sociologique (etc...). Lors de chaque confrontation, chaque équipe dispose d'un temps déterminé – 20 minutes - pour défendre soit la négative, soit la positive, selon le rôle qui lui a été assigné par tirage au sort.

Chaque équipe doit préparer les deux positions dans la perspective du premier tour. La position à défendre pourra varier, selon de nouveaux tirages au sort lors des étapes suivantes. Elle est encadrée par une équipe d'enseignants et accompagnée par des représentants de la faculté (enseignants, doctorants, étudiants en Master, membres de la clinique juridique...).

3.3. Déroulement et financement du concours

Le concours est ponctué de plusieurs étapes à organiser, selon le nombre et la localisation des lycées participants, au niveau du département, de l'académie et de l'inter-académie.

Les rencontres académiques sont organisées dans les locaux d'une des universités implantées dans l'académie¹. Le jury est composé d'un inspecteur d'académie, Président, de deux enseignants-chercheurs en droit représentant la ou les universités, d'un professionnel du droit et, le cas échéant, d'un doctorant ou étudiant. Dans la même journée les lycéens découvrent la faculté de droit et assistent si possible à un cours. Les frais de restauration sont pris en charge sur le budget du concours.

La rencontre inter-académique aura lieu à Poitiers, le deuxième jour du concours étudiant (vendredi 24 février) en fin d'après-midi et en public. Le jury sera composé au moins de deux inspecteurs d'académie, d'un professionnel du droit et d'un enseignant-chercheur des facultés de droit Président. Les 9 lycéens finalistes et leurs deux accompagnants sont invités à rester le samedi matin à la finale du concours étudiant. Un enseignant-chercheur les accompagnera pour leur donner les explications nécessaires et débriefer avec eux et leurs accompagnants ce à quoi ils auront assisté. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement à Poitiers sont pris en compte sur le budget du concours.

3.4. Résumé des prestations de l'Association Concours Claude Lombois et des universités

- Organisation d'un concours lycéen en marge du concours étudiant.
- Délimitation d'un domaine d'étude proposé aux lycéens en lien avec le cas juridique rédigé pour les étudiants.
- Interventions d'enseignants-chercheurs membres de l'association se déplaçant au moins une fois dans chaque lycée participant et restant en contact direct avec les (ou le) professeurs concernés.

¹ Pour l'académie de Bordeaux, l'université de Bordeaux ou l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Pour l'académie de Poitiers, deux universités (La Rochelle-Université ou Université de Poitiers) et pour l'académie de Limoges, une seule université.

- Mise à disposition de salles pour les rencontres académiques, organisation à cette occasion d'une découverte du cadre de vie universitaire et des méthodes d'enseignement.
- Frais de restauration des rencontres académiques.
- Participation aux jurys.
- Organisation de la finale du concours des lycéens intégrée le vendredi en fin d'après-midi dans le programme du concours des étudiants.
- Encadrement des lycéens assistant le samedi matin à la finale du concours des étudiants.
- Frais de déplacement et d'hébergement des six lycéens et de leurs accompagnants pour ces deux jours.

4. Concours 2022-2023

4.1. Calendrier du concours 2022/2023

- Décembre ou Janvier : rencontres académiques.
- 24 Février 2023 : finale inter-académique à Poitiers

4.2. Les équipes dans les différentes académies

Cette année, l'académie de Limoges intègre le concours pour la première fois et présente une seule équipe, de ce fait, automatiquement qualifiée pour la finale inter-académique. Il lui est proposé de venir rejoindre les cinq équipes de l'académie de Poitiers le vendredi 27 janvier pour leur finale académique. L'équipe limougeaude aurait ainsi la possibilité de découvrir l'ambiance du concours et de présenter l'un des rôles, pour/contre. Il est bien entendu que les seules équipes classées ce jour seront celles de l'académie de Poitiers.

CONTACTS

Académie de Bordeaux : Aurélie Dongeux (Aurelie.Dongeux@ac-bordeaux.fr)

Académie de Poitiers : Brigitte Esteve-Bellebeau (brigitte.esteve-bellebeau@ac-poitiers.fr)

Académie de Limoges : M. Hien Le-Van (hien.le-van@ac-limoges.fr)

Université de Bordeaux : Thomas Herran (thomas.herran@u-bordeaux.fr)

Université de La Rochelle : Catherine Marie (catherine.marie@univ-lr.fr)

Université de Limoges : Baptiste Nicaud (baptiste.nicaud@gmail.com)

Université de Poitiers : Bernadette Aubert (bernadette.aubert@univ-poitiers.fr); Pierre Jouette (pierre.jouette@univ-poitiers.fr); Michel Massé (michel.masse@univ-poitiers.fr)